



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 16616

Texte de la question

M Henri Cuq demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui faire connaître ou en est l'étude portant sur la création d'une redevance sur les certificats phyto-sanitaires délivrés lors d'échange de végétaux ou de produits végétaux qui a été engagée par ses services et lui préciser s'il pense aboutir avant la fin de la discussion budgétaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le dossier de l'harmonisation des rémunérations complémentaires constitue un point cle du plan de renouveau du secteur public pour le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi il a été envisagé pour les services de la protection des végétaux de percevoir une redevance sur les certificats phytosanitaires qui aurait permis un rattachement de fonds de concours tant à des lignes de fonctionnement et d'équipement qu'à des lignes indemnitaires. La création de cette redevance n'a pas pu encore aboutir ; toutefois, il a été décidé en 1990 de faire bénéficier partiellement les agents des services de la protection des végétaux des ressources d'ingénierie publique.

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16616

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3454